NUMÉRO 97. SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1856.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Prix de l'abonnement:

Pour un an, la Feuille prise au bureau, fr. 6»—
» par la poste, franco, » 7»—
Pour 6 mois, prise au bureau, » 3»50
» par la poste, franco, » 3»75

On s'abonne à toute époque.

PARAISSANT
LE JEUDI ET LE SAMEDI.

On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Bassin, maison Blancard, comptoir Morel.

Prix des annonces :

Pour 1 ou 2 insertions: de 1 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » de 6 à 8 » 75 »
» » » de 9 l. et au-dessus 10 c. p. lig.
Pour 3 insertions: de 1 à 5 lig. 75 centimes.
» » de 6 à 8 » 1 franc.
» » de 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQ. en 1856.

DATES	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES.				Baromètre en millim. réd. à 0.	Fract. de saturat. de l'humidité	Dans les 24 h.			LIMNIMÈT.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.
							Ozonomètre.	Evapor. en mm.	Eau tombée en mm.	en pieds.		
Décemb.	9 h. du m.	Minim.	Maxi.	Lac.	Midi.	Midi.						
3	—4	—4,6	2,5	6,5	725,5	0,90	9		4,2	8,94	Calme.	Couvert, neige la nuit.
4	—2	—3	1,75	6,25	727,6	0,88	9		0,0	8,94	Calme.	Couvert.
5	0	—2	3	6,50	726,4	0,83	7		3,1	8,93	Vent faible.	Couvert, pluie.

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 4 décembre 1856.

AVIS DIVERS.

1. Par arrêt de la cour d'appel en date du 2 décembre courant, le citoyen *Jules Breitmeyer*, domicilié à la Chaux-de-Fonds, a été admis à plaider devant la cour d'appel de Neuchâtel, et est inscrit, dès la susdite date, au rôle matricule des membres du barreau.

2. Le conseil d'état informe le public que la commission chargée de déterminer le prix de la vente du vin de la dernière récolte, a fixé le prix du vin de la récolte de 1856 *à* 80 *centimes le pot de Neuchâtel*, mais que toutefois cette taxe n'est pas obligatoire.

FAILLITES.

3. Par jugement en date du 29 novembre 1856, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a ordonné la mise en faillite de la masse du citoyen *Pierre Staub*, messager de la Chaux-de-Fonds à Saint-Imier, parti clandestinement de son domicile principal, la Chaux-de-Fonds, en laissant ses affaires en désordre, et en se rendant coupable d'abus de confiance. En conséquence l'ouverture des inscriptions passives de cette masse a été fixée au 8 décembre 1856, et la clôture qui aura lieu à 7 heures du soir, au 22 du dit mois; elles seront faites au greffe du tribunal de la Chaux-de-Fonds, dans le délai ci-devant indiqué, sous peine de forclusion. Les créanciers du dit Pierre Staub sont en outre péremptoirement cités à comparaître à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le 26 décembre 1856, à 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et se colloquer, s'il y a lieu.

4. Le tribunal du Locle, par jugement en date du 21 novembre 1856, ayant déclaré vacante et adjugée à l'état, la succession de *Paul Guinand*, horloger, fils de feu Charles-Frédéric Guinand, et de Elisabeth née Berthe, originaire et demeurant aux Brenets, où il est décédé le 14 septembre 1856, le juge de paix du dit lieu fait savoir au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le 4 jusqu'au 18 décembre 1856, à 5 heures du soir, moment où elles seront closes. La liquidation s'ouvrira aux Brenets, le 19 décembre 1856, à 9 heures du matin. En conséquence, tous créanciers et intéressés sont sommés de faire inscrire, pendant le délai ci-dessus désigné, leurs créances et réclamations, appuyées des pièces justificatives, et ils sont en outre péremptoirement assignés à comparaître, sous peine de forclusion, aux jour, heure et lieu indiqués, pour assister à la liquidation qui sera faite conformément aux règles prescrites pour les successions acceptées sous bénéfice d'inventaire, ainsi qu'il est prescrit par l'article 828 du code civil.

Fin de la feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE.

5. Une vigne à Maillefer contenant 2 ouvriers, en pleine valeur, avec une trentaine d'arbres fruitiers. S'adresser à Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

6. Une maison bâtie en 1839, située aux Loges, sur la route de la Chaux-de-Fonds, renfermant un appartement au rez-de-chaussée, dans lequel est un cabaret bien achalandé et une boutique, et un autre appartement à l'étage; ces deux appartements ont ensemble huit chambres et deux cuisines, et ont comme dépendances, deux caves, une grange, une écurie, une cuve et la copropriété d'une citerne. Plus un terrain en jardin et pré, contenant environ douze poses, contigu à la maison. L'entrée en jouissance de ces immeubles, qui rapportent 25 louis par an, est fixée à la Saint-George prochaine 23 avril 1857. La minute de vente est déposée à Fontaines, dans l'hôtel du district, où les enchères peuvent être faites dès-maintenant et seront terminées le lundi 29 du mois de décembre prochain, dès les 6 heures du soir. Pour voir ces immeubles, s'adresser à leur propriétaire, le citoyen Jean Pelet, demeurant aux Loges.

7. Une maison avec jardin, située à l'entrée Est du village de Cortaillod, comprenant un logement et dépendances, un rez-de-chaussée pour atelier et cave; plus les outils d'un charron; le tout en parfait état. S'adresser aux héritiers de feu Jean-François Mentha, charron, à Cortaillod.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. Ensuite de permission obtenue, on exposera en montes publiques et juridiques, dans le domicile du soussigné et aux conditions qui seront lues avant l'enchère: 1° un bon cheval et deux excellentes vaches à lait; 2° Tout ce qui constitue un entrain de labourage et qui consiste en deux chars à bœufs et deux idem à cheval complets, ainsi que plusieurs autres trains séparés; trois charrues, dont une belge, deux herses, un semoir, un chable pour le grain, des vans, des chaînes, des sabots, un char à banc de côté, un dit à l'allemande, deux glissés, dont une garnie, des outils de vigne, des fourches et des râteaux, trois scies à cornes, un cric, des cocasses, marmites et autres objets dont on supprime le détail. Les dites enchères auront lieu à Peseux, le 22 décembre courant, dès les huit heures du matin.

A VENDRE.

CHEZ L^e MEYER ET Ce, LIBRAIRES,

A NEUCHATEL.

Publications nouvelles :

9. **KETTY LA GRAND'MÈRE**; traduit de l'allemand, par Jérémias Gotthelf; fr. 3.

PASTALOZZI, sa vie, sa méthode et ses principes, par J. Paroz; fr. 1»50 c.

L'AMÉRIQUE PROTESTANTE. Notes et observations d'un voyageur, par William Rey; 2 vol., fr. 6.

SCÈNES MISSIONNAIRES, offertes à la jeunesse, par J. Josenhans, inspecteur de l'institut des missions évangéliques, à Bâle; fr. 5»50.

Cet album, destiné à la jeunesse, est très-propre, par la belle exécution des gravures coloriées, à être offert comme cadeau de Noël et de nouvel-an.

L'ILLUSTRATION DE LA JEUNESSE, par Napoléon Roussel, première année. — La seconde année sera complète sous peu de jours.

10. M. Louis Coulon, tuteur des enfants de la veuve Howard, vendra de gré à gré, lundi prochain 15 courant, dans la maison de M. l'Écuyer-Peillon, rue des Halles, divers meubles de ménage, tels que literie, canapé, bureau, armoire à deux portes, chaises, un banc de foire, des ustensiles pour rôtir des châtaignes, etc.

11. M. J. Stadler, sous le Raisin, est constamment pourvu de jolis meubles garnis et non garnis, tels que lits, canapés, chaises diverses, tables, commodes, etc., qu'il vend à des prix très-modérés. Il continue à se recommander à l'honorable public. Dans le même magasin on trouve un joli assortiment de corsets et articles de modes.

12. D'occasion, un bel habit noir qui n'a été porté qu'une fois: il conviendrait à un catéchumène. S'adr. à Mme Justine Bertrand.

13. On offre de magnifiques quartiers de pommes et poires parfaitement confectionnés, quelques mesures d'excellents pois, des haricots secs et des prunes idem. S'adresser à Mme L'Hardy-Pettavel.

14. Chez J. Oettinger, tapissier, au faubourg du lac, 25, un joli assortiment de siéges, tels que fauteuils, tabourets de piano, chaises-chauffeuses, en bois noir, en acajou et en noyer, à des prix modérés.

15. De la bonne terre pour planter ou pour réparer des vignes, à prendre dans deux endroits près du village de Peseux. S'adr. à Henri Widmann, à Peseux.

AVIS IMPORTANT.

CONFECTION POUR DAMES.

16. On a l'honneur d'annoncer qu'on vient de recevoir au magasin vis-à-vis le temple neuf, de fort jolis modèles de manteaux, grande nouveauté, à des prix très-avantageux, tels que:

Manteaux de drap noir, de 30 à 60 fr.
Id. en soie, depuis 30 fr.
Id. en drap doublés, depuis 25 fr.
Id. en laine, depuis 15 fr.

Corsets mécaniques des meilleures fabriques de Lyon, de 5 à 15 fr. — Jupons de crinoline, depuis 10 fr. — Id. à ressorts, depuis 12 fr.

On prend les commandes, et on exécute avec promptitude sur modèles.

17. Une grande table en sapin, vernie faux-bois; une grande casse et deux grandes marmites pour potager, dont une à double fond pour cuire les pommes de terre à la vapeur. S'adr. rue des Moulins, n° 17, 2me étage.

CHEZ A. ROBERT,

RUE DU SEYON.

18. Un grand choix de *Gants en laine* et *peau castor*. *Cache-nez*, cachemire et écossais, longs et carrés. *Gilets de flanelle* et chemises. *Faux-cols* cravates en tout genre. *Guêtres* pr enfants. *Spenzers* et châles en laine. Corsets. *Pantoufles* commencées, depuis fr. 3»50. Un grand assortiment de *Galons* pour garnitures de robes. *Laines* à tricoter et à broder. *Mercerie* et *quincaillerie*. Le tout à des prix très-avantageux.

ÉTRENNES DE NOËL ET DE NOUVEL-AN.

CHEZ HENRIOD-MULLHAUPT,

à côté de la librairie Kissling.

19. Un grand choix de cartonnages fins, tels que nécessaires, coffrets, papeterie, bonbonnières, boîtes à gants, etc., à des prix modérés.

20. A. Paggi, vitrier, rue de la Treille, est bien assorti dans les différentes dimensions de verre à vitres. On trouve également dans son magasin un assortiment de galloches à la française à semelles de bois, pour hommes, femmes et enfants. Il saisit cette occasion pour se recommander à l'honorable public et principalement à ses pratiques pour des ouvrages concernant son état.

21. A vendre, un tas de fumier. S'adresser à l'hôtel du Commerce.

22. D'occasion, une table à coulisses, 4 chaises, et 8 fauteuils peints en gris et couverts en soie bleue, et 10 chaises en noyer et velours vert. S'adresser à Alph. Borel, ébéniste.

23. Au magasin de **JEANNERET-OEHL, RUE DES TERREAUX,** vis-à-vis du collège des filles, on trouve les articles suivants, en gros et en détail:

CHAUSSURES D'ÉTÉ ET D'HIVER.

Bottines élastiques, plusieurs genres, pour messieurs et dames. Id. chevreau, satin laine noire, satin couleur, à claques et sans claques, pour dames, fillettes et enfants. Idem velours, drap, castor, feutre, lasting fourré, avec claques et sans claques, à cordelières, lacets et boutons. Souliers en veau ciré et maroquin fourrés. Id. en drap et satin laine claqués. Bottines en veau verni et maroquin, pour enfants. Pantoufles pour tous les âges, et de plusieurs espèces. Chaussons feutre gris et noir d'Allemagne. Par-dessus de voyage en feutre noir d'Allemagne. Souliers lacets et lisières semellés, lacets et lisières gallochés. Caoutchouks pour tous les âges, montant et demi-montant pour dames. Semelles liège, garnies et non garnies. Id. hygiéniques en poil de chameau et feutre ordinaire,

LAINE ET LAINERIE.

Grand assortiment de laines à tricoter, anglaises et de Hambourg, depuis 4 jusqu'à 20 fr. Laines castor, laines soufflées, laines spéciales en blanc pour bayadères. Id. terneaux, couleurs unies et ombrées. Assortiment de bas en laine noire, à la mécanique. Petits mantelets de nuit pour enfants, tricotés: industrie neuchâteloise. Mouchoirs en couleur, laine castor.

COTONS ET COTONNADE.

Cotons suisses et anglais à tricoter, vigogne, etc. Assortiment de cols, de manches et de bonnets au crochet: industrie neuchâteloise. Canevas suisse.

FOURNITURES DE BUREAU ET D'ÉCOLE.

Papiers de dessin d'Annonay, de Serrières et de diverses fabriques françaises, de tous formats et d'espèces très-variées. Papiers en couleurs unis et marbrés. Id. de deuil. Id. d'étrennes et de voyage. Enveloppes de lettres assortissant avec tous les papiers. Assortiment de registres. Encres diverses supérieures. Encriers de bureau et de poche, crayons, plumes d'oie et d'acier. Gomme élastique, parron et fusin, craie blanche et noire. Boîtes de dessin, couleurs et pinceaux, godets de porcelaine avec or et argent, estampes. Cire et pains à cacheter, cire d'Espagne et étiquettes. Cahiers d'école, petits cahiers de musique lignés, lignals. Porte-plume, porte-crayon, équerres de bois, compas, étuis de mathématiques, portefeuilles, calepins, presse-papiers, etc.

A LOUER.

24. Messieurs Jaquet et Bovet offrent à louer une partie de leur magasin de l'Évole. S'adresser à eux-mêmes.

25. M. Immler, faubourg du lac, 25, offre à louer plusieurs pianinos, plus une chambre meublée, avec un piano si on le désire.

26. A louer, dès Noël, au faubourg, un logement de 2 chambres, cuisine, cave, etc. S'adr. au bureau d'avis.

27. On offre à louer dès à-présent ou pour Noël, à des personnes tranquilles et sans enfants, une grande chambre meublée avec alcôve, poêle et cheminée, et un cabinet à côté si on le désire. S'adr. au second étage du n° 3, rue St-Honoré.

28. A louer, pour Noël, le second étage de la maison que possède l'hoirie Convert, au village d'Auvernier. S'adr. à M. L. Baillet, père, à Neuchâtel.

29. A remettre, un bel établissement de café-billard, avec dépendances, pour entrer en jouissance de suite. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

30. Pour Noël prochain, deux logements au premier étage de la maison neuve de M. Gustave Meuron, rue des Terreaux, l'un composé de 6 chambres et l'autre de 4 chambres, avec toutes les dépendances nécessaires. S'adr. à M. Petitpierre-Meuron, à Neuchâtel.

ON DEMANDE A LOUER.

31. On demande à louer, pour Noël, au centre de la ville, garni ou non garni, un logement de 2 ou 3 pièces, et les dépendances nécessaires. S'adr. au bureau d'avis.

32. On demande à louer, de suite ou pour Noël, un logement d'une ou deux chambres et les dépendances nécessaires, ou une chambre meublée, en ville ou à Saint-Blaise. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

33. Une fille forte et robuste, munie de bons certificats, désire trouver une place de cuisinière ou de femme de chambre. S'adr. au bureau de cette feuille.

34. Une bonne cuisinière cherche à se placer de suite ou pour Noël. S'adr. à Mad. Thalmann, rue du Neubourg, n° 11.

35. Une domestique d'âge mûr, porteuse de bons certificats, cherche pour de suite ou Noël une place de cuisinière et pour faire seule un ménage. S'adr. chez Mad. Petitpierre, 24, rue des Chavannes.

36. Une jeune fille de 22 ans, ayant déjà servi, aimerait se placer pour Noël comme cuisinière ou pour tout faire dans un ménage. S'adr., pour les renseignements, à Mlle Grandpierre, place du gymnase.

37. Une jeune fille de 21 ans, recommandable, et ayant déjà servi, cherche pour Noël prochain une place de femme de chambre ou de bonne d'enfant. S'adresser, pour des renseignements, à Mme Henri DuPasquier, à la fabrique de Cortaillod.

38. Une personne d'un âge avancé, recommandable, désire se placer dans une maison particulière à Neuchâtel. S'adr. à Brisi, laitier, rue de l'Hôpital.

CONDITIONS DEMANDÉES.

39. On demande, de suite, une femme de chambre connaissant parfaitement le service de maison, fidèle, sédentaire, et munie de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera où il faut se présenter.

40. On demande deux bons ouvriers menuisiers en bâtiments; ils seront bien payés, soit à la journée ou à façon. S'adr. à Ch. Michod, à Yverdon.

41. On demande, pour entrer à Noël, une personne pour le service de seconde, sachant bien travailler à l'aiguille, savonner et repasser. S'adr. au bureau d'avis.

42. On demande à la campagne une cuisinière robuste, pour faire un grand ménage. Si elle était mariée, son mari pourrait avoir de l'occupation dans la maison, où il serait aussi logé. Il est inutile de se présenter sans pouvoir donner des renseignements sur sa moralité. S'adr. à M. Lebet-Roy, sur la place du marché, en ville.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

43. La personne qui a laissé, mardi 2 décembre, sur la banque de la pharmacie Matthieu, un paquet de laine noire, peut venir le réclamer, en le désignant et contre les frais d'insertion.

44. Un jeune chien, manteau jaune tricoloro, portant un collier sans marque, est perdu depuis lundi 1er courant; on promet une récompense à celui qui le ramènera à Aug. Vuithier, boucher.

45. Une chaîne de char a été trouvée dans la ville, la personne qui l'a perdue peut la réclamer au poste de gendarmerie, contre les frais et désignation.

46. Il y a une quinzaine de jours que l'on a trouvé près du bureau de la poste une bourse renfermant plusieurs pièces de monnaie; la réclamer, en la désignant et contre les frais, n° 5, rue des Halles, 3me étage.

AVIS DIVERS.

47. Une honorable famille habitant la campagne, aimerait placer, pour le commencement de l'année prochaine, dans une bonne maison de commerce de Neuchâtel (de préférence dans une maison de commission ou de banque), un jeune homme de 17 ans, et parlant et écrivant bien les deux langues. S'adr., pour informations, au bureau d'avis.

48. La boulangerie Bucher, actuellement vacante, de veuve Raynaud, à la rue des Moulins, sera desservie, à partir de lundi prochain 15 décembre courant, par le citoyen Auguste Gaberel, boulanger, qui se recommande à l'honorable public de Neuchâtel; contre argent comptant, il laissera le pain à un centime par livre au-dessous des autres débitants. On trouvera chez lui non-seulement du bon pain, mais aussi de la pâtisserie. Il fera tous ses efforts pour contenter ses pratiques et mériter leur confiance.

ÉCOLE ALLEMANDE A FONTAINES.

49. Cette école est ouverte à toutes les personnes qui veulent prendre des leçons d'allemand ou qui désirent en faire donner à leurs enfants. S'adr. à P. Zurcher, instituteur, à Fontaines, maison de la préfecture.

50. Dans une maison de banque de la Chaux-de-Fonds, on recevrait un jeune homme en apprentissage. S'adr. au bureau d'avis.

51. Un jeune négociant de cette ville, désirerait étudier la langue anglaise avec une personne à laquelle son aide pourrait être de quelque utilité dans l'étude des langues allemande ou française. S'adr. au bureau d'avis.

52. Un habitant de Neuchâtel désire placer son garçon en apprentissage chez un repasseur remonteur. S'adresser au magasin de quincaillerie rue des Moulins, maison Nessi, où à l'Evole, maison Müller, terrinier, 2mo étage.

53. Messieurs les propriétaires de bâtiments situés dans la localité d'Auvernier sont invités à se rencontrer en assemblée générale, dans la maison de commune du dit lieu, lundi prochain 8 décembre, à 9 heures du matin, pour y entendre le rendu-compte financier de l'exercice courant, concernant l'entretien des chemins vicinaux à la charge de la localité, le paiement du gage des guets de nuit, et le ramonage des cheminées, et approuver la répartition des frais faits pour ces divers services.

Auvernier, 1er décembre 1856.

Par ordre de la commission mixte,
le secrétaire-caissier,
Ch.-F. Junod.

54. M. J.-F. Dirks prévient l'honorable public qu'il ne reconnaîtra dorénavant et par conséquent qu'il ne paiera aucune dette pour des objets confiés sans son autorisation. Il profite de cette occasion pour rappeler que comme du passé, on peut déposer les commissions ainsi que tout ce qui peut lui être destiné, chez M. Weber, maître boulanger, au faubourg.

55. Pour une entreprise bien lucrative, on désire trouver une caution ou un associé, de l'un ou de l'autre sexe, qui aurait à disposer de fr. 2 à 3000. S'adresser, lettres affranchies, sous les initiales J. B., poste restante, à Couvet.

56. Je préviens le public qu'à dater du 1er décembre, je travaille pour mon compte particulier, rue des Moulins, n° 8.

Ant. Buhler, *fumiste et poêlier.*

PAR ADDITION.

57. Mme Kopp demande, pour entrer de suite, une domestique sachant faire un bon ordinaire et munie de bons certificats.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

NAISSANCES.

Le 21 nov. Anna-Fanny-Sara, à Jules-Fréd. Delay et à Julie née Séchaud, vaudois.
22 Ami-Gustave, à Louis-Gustave Pingeon et à Fanny née Lebet, neuchâtelois.
25 Elisabeth, à Melchior Muessli et à Catherine née Reinhart, cant. d'Uri.
25 Emile-Ernest, à Samuel Wullschläger et à Véréna née Kappeler, argovien.
26 Franç.-Rodolphe, à Emile-Charles-Franç. Huguenin et à Rosine-Elisabeth née Maurer, du Locle.
26 Adèle, à Claude-Ferdinand Perrudet et à Susanne née Kohler, Vernéaz.
28 Léon-Emile, à Jean-Joseph Roland et à Justine née Cordier, français.
1er déc. Marie-Anna, à Joseph Hubscher et à Lucie née Ursprung, argovien.
1 Jean, à Marie-Catherine Mulener, bernoise.

DÉCÈS.

Le 28 nov. Jules-Henri, 6 mois, fils de Théophile-Emile Ducommun et de Augusta née Planitz, du Locle.
30 François-Emmanuel Chuat, 73 1/2 ans, vaudois.
1er déc. Marie-Louise, 15 ans 10 mois, fille de Abram-Louis Seylaz et de Marianne née Apothélos, fribourgeois.
2 Edouard-Alfred, 18 mois, fils de Jean-Eug.-Benjamin Tauxe et de Elise née Racine, vaudois.
3 Matthias Raidt, 38 ans 9 mois, wurtembergeois.
3 Rosette-Olympe, 4 ans 8 mois, fille de Fréd.-Guillaume Chuat et de Jeanne-Françoise née Mayor, vaudois.

PROMESSES DE MARIAGE

du dimanche 30 novembre,
entre
Esaïe Joseph, négociant, de Fegersheim (France), dom. à Neuchâtel, et Madelaine Ditisheim, dom. à la Chaux-de-Fonds.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Neuchatel, 4 décembre 1856.

Froment	l'émine fr.		5»25
Moitié-blé	»	»	4»50
Seigle	»	»	4»—
Orge	»	»	3»30
Avoine	»	»	2»—

VARIÉTÉS.

UNE CAUSE CÉLÈBRE EN AUSTRALIE.

L'ESPRIT.

Dans cette Australie, encore en grande partie inconnue, où l'Angleterre exporte son trop-plein de criminels, on voit surgir, de Sydney à Melbourne, entre l'océan Austral et les montagnes Bleues, de nombreuses *villas*, des *cottages*, des fermes. Le bien-être, la propreté, les richesses de la Grande-Bretagne pénètrent vite dans ces colonies si violemment stigmatisées par Sismondi du nom de *sentine de désordre et de vice*.» On envoie (disait, il y a une vingtaine d'années, l'éminent moraliste), on envoie des hommes flétris par un jugement infamant inoculer le crime à une nation nouvelle, lorsqu'on constitue, ce qu'on désigne par un nom qui fait frémir, une *colonie pénale*.»

Malgré ce cri d'indignation poussé par une âme vertueuse, grâce à la Providence qui du mal tire constamment le bien, les colonies de la Nouvelle-Galles, sur la côte du sud-ouest de l'Australie, croissent et se peuplent rapidement. Construite, en moins de trois ans, par les seuls forçats de la *stockade*, autrement dit du bagne de Pentridge, une magnifique route, conduisant de Melbourne à Sydney, s'allonge entre des propriétés riantes, de verts pâturages, des champs fertiles, divisés par des haies touffues ou par des barrières à claire-voie comme dans la mère patrie. L'aspect d'une prospérité matérielle en voie de progrès repose et réjouit les yeux; elle aidera, il le faut espérer, à moraliser peu à peu une population tristement mélangée.

Déjà, depuis quelques années, d'honnêtes cul-

tivateurs écossais, de braves fermiers du nord de l'Angleterre, expulsés de leurs foyers par la misère, non par le désordre, sont venus s'établir dans ces contrées lointaines, et ont accepté l'effrayant voisinage des *stockades* et des bandes de forçats, des *convicts,* comme on les appelle, Ceux-ci, d'abord, travaillent pour l'Etat, par escouades, enchaînés deux à deux, et sous l'inspection de sentinelles l'arme au bras. Jouissant de plus de liberté à mesure qu'ils s'en montrent dignes, au bout d'un certain temps ils obtiennent des *permis,* sortes de congés qui les autorisent à louer leur travail à des particuliers; par degrés, ils en viennent à se libérer tout à fait. Les nombreuses fermes qui s'élèvent, comme par magie, de tous côtés, appartiennent donc au moins aussi souvent à d'anciens criminels rachetés, qu'à de braves et honnêtes familles qui n'ont abandonné la terre des ancêtres que parce qu'elles n'y trouvaient plus le pain quotidien.

Parmi ces derniers colons vivait, il y a peu d'années, un émigré du Yorkshire, un brave homme entre deux âges, nommé Benjamin Lytton, ou, comme l'appelait familièrement sa femme, quelque peu maîtresse au logis, «le vieux Ben.» Maître au dehors, si ce n'est à l'intérieur, Benjamin Lytton menait prudemment sa petite ferme, située non loin du village de Penrith, à huit lieues de pays de Sydney; et tous les jeudis, c'était au marché de cette ville qu'il allait, conduit dans sa bonne charrette par sa vieille jument, la Grise, vendre et acheter. Il n'en revenait souvent, le long de la route solitaire, que fort tard dans la nuit; sa brave femme, tricotant au coin de la grande cheminée, l'attendait, non sans inquiétude, mais toujours prête à lui servir une bonne boisson chaude, thé ou grog, avant qu'il se mit au lit.

Homme d'habitudes régulières et d'un jugement sain, Ben se montrait singulièrement circonspect dans ses relations avec ses voisins. Vivant avec eux en bonne intelligence, il gardait soigneusement ses mains sur ses poches, et ne jetait pas plus sa probité au nez des moins scrupuleux, qu'il ne leur vantait ses profits; mais il vaquait doucettement et tranquillement à sa petite affaire, sans se brouiller et sans former d'intimité avec personne.

Cependant des rapports d'âge, un voisinage plus immédiat, quelques échanges de terrain avaient amené une sorte de liaison entre Ben et un autre fermier nommé Hardy. Ce dernier, originairement déporté en Australie, n'avait acheté sa liberté que par la servitude. N'importe! de cela il y avait longtemps, et la fortune qu'il devait à son esprit d'ordre, à ssn activité incessante, à sa remarquable énergie, était assez considérable pour le bien classer. Sa ferme, ses bestiaux, ses terres représentaient un capital de plus de deux cent mille francs. Il s'en fallait que Benjamin Lytton fût aussi riche: mais Hardy, flatté d'entretenir des relations amicales avec un homme d'une réputation intacte et d'une probité rare, surtout en Australie, avait fait toutes les avances. Lui, garçon, d'habitudes passablement farouches, il visitait Marguerete Lytton, et parfois lui envoyait de ces petits cadeaux qui plaisent aux ménagères; œufs de volailles rares, graines reçues de la mère patrie, etc, Le caractère original et quinteux de Hardy s'apprivoisait en faveur de ses tranquilles voisins, et Ben le trouvait de bon conseil en tout ce qui concernait le gouvernement des bestiaux et la rotations des cultures.

Les relations amicales du riche fermier et de Benjamin ne furent par néanmoins de longue durée, elles se relachèrent peu à peu, et s'étaient tout à fait refroidies lorsque le bruit du départ de Hardy pour l'Angleterre se répandit dans le voisinage. L'ancien déporté (qui ne devait pas revenir, disait-on, avant une couple d'années) ne prit congé de personne. Comme le faisait observer avec humeur dame Madge; « Partir ainsi, sans dire gare, c'est bien Hardy tout craché!... — L'on ne débarbouille pas un nègre, et la caque sent toujours le hareng, » ajoutait-elle, mais tout bas; car elle savait que les proverbes, et surtout les allusions au passé, fort mal venues en Australie, peuvent entraîner de fâcheuses suites.

S'il avait oublié de dire adieu à ses voisins. Hardy du moins ne laissait pas ses propriétés à l'abandon. Un nommé Brusch, établi dans les environs depuis près d'un an, demeura chargé de régir les biens en l'absence du maître. L'acte qui lui en conférait le pouvoir était en bonne forme, et Brusch eût été tout prêt à le communiquer à quiconque eût voulu le voir; mais personne n'avait intérêt à s'en acquérir. L'intention de visiter les parents qui lui restaient dans la vieille Angleterre avait été fréquemment manifestée par Hardy, et quoique ses relations avec l'agent qu'il s'était choisi fussent récentes, leur intimité justifiait assez l'entière confiance accordée à Brush.

A peu près à l'époque du départ de Hardy, Ben Lytton fit aussi un voyage, beaucoup moins long, mais qui présentait quelque chose de mystérieux. Suivant son usage, le vieux madré n'avait pas dit où il allait; ses voisins le soupçonnèrent de faire une tournée par delà Melbourne pour essayer ses chances, car l'on commençait à parler des champs d'or et des fouilles de Ballarat; plus d'un valet de ferme même quittait le travail de la terre pour celui des mines. Lâcher le certain pour l'incertain n'était guère dans les habitudes de Ben, et ceux qui le connaissaient mieux furent persuadés qu'il était allé faire rentrer quelques créances, ou s'ouvrir de nouveaux débouchés pour son commerce de bestiaux et de céréales. Quoi qu'il en fût, il ne resta guère absent qu'une semaine, et des années de voyage eussent eu peine à le changer autant. Le jovial fermier du Yorkshire avait perdu ses allures sereines; morose, le front courbé, l'œil fixe, il tressaillait quand on lui adressait la parole. Il semblait toujours qu'on l'éveillât au milieu d'un cauchemar. Jamais Ben, à vrai dire. n'avait été loquace, et sa femme avait coutume d'affirmer qu'il en pensait plus qu'il n'en disait. Cependant un hochement de tête fait à propos, un sourire marquois, une interjection échappée de temps à autre, et que les interlocuteurs interprétaient à leur guise, montraient que Ben prenait part à la conversation. Depuis sa courte absence ce n'était plus le même homme; sa large face, quelque peu rubiconde, s'était allongée: Madge, la courageuse Madge ne pouvait retrouver son franc-parler vis-à-vis cette physionomie taciturne. Elle en vint à soupçonner son homme d'avoir fait quelques mauvaises connaissances à Sydney, où l'occasion ne manque pas. « S'il s'ennuie avec moi, se disait la brave femme; c'est qu'il s'amuse ailleur! » et le soupçon ne contribuait pas à égayer le tête-à-tête.

(La suite prochainement).

LISTE DES ÉTRANGERS,

du 3 *au* 6 *décembre.*

HÔTEL DES ALPES.

M. Reinhard Münich et son fils, Lyon. — M. Convert, Chaux-de-Fonds. — M. Fournier, id. — Mme Bonstetten et famille, Berne. — M. Disser, Montpellier. — M. Norat, Rio-Janeiro. — M. Carlos, id. — M. Freesk, Locle. — M. Kuskenbaecker et famille, Chaux-de-Fonds. — M. le docteur Blattmann, Zurich. — M. Burnette, Angleterre. — M. Huguenin, Chaux-de-Fonds.

HÔTEL DU FAUCON.

M. Abessard, Clermont. — M. Alex. Lambelet, Verrières. — M. Gnoepff, Bâle. — M. Ulrich, Winterthour. — M. Zaisser, Zupich. — M. Béguin, Bordeaux. — M. Mouflier, Paris. — M. Reiller et famille, Zurich. — M. Pfisterer, Bâle. — M. Charles Lambelet, Berne. — M. Poucet, Lyon. — M. Aubaret, Genève. M. Colomb, Vevey. — M. Stern, Furkheim. — M. Cournot, France. — M. Thierfelder, Chemnitz. — M. Dubied, Lausanne. — M. Mérian, Bâle. — M. Brunner, Soleure. — Mme von Arx, id. — M. Berlandier, Montpellier. — M. Chiffelle, Buren. — M. Masset, Yverdon. — M. Dumonlin, Dijon. — M. Escoffier, id. — M. L'honnux, Liège. — M. Nussbaumer, Mümchwyl. — M. Strubin, Bâle. — M. Huguenin, Prris. — M. Duvernoy, Paris. — M. Hartmann, Duren. — M. et Mme Wagner, de Russie.

Auguste Metzner, imprimeur.